

ACTEUR PRAP « INDUSTRIE, BÂTIMENT, COMMERCE ET ACTIVITES DE BUREAU » FORMATION INITIALE

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
INDUSTRIE BÂTIMENT COMMERCE ET ACTIVITES DE BUREAU

PUBLIC VISÉ

- Toutes les personnes souhaitant obtenir le certificat d'Acteur de Prévention au travail

PRÉREQUIS

- Aucun.

EFFECTIF

- De 4 à 10 personnes.

FORMATEUR

- Formation animée par un Formateur PRAP certifié et à jour de celle-ci.

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- Participer à la maîtrise du risque ou à la prévention dans son entreprise ou son établissement.
- Acquérir les capacités nécessaires pour identifier les risques de son métier ou de son activité afin de repérer les situations susceptibles de nuire à sa santé, d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- Améliorer la qualité de vie au travail et chez soi, en proposant des axes d'amélioration.

Méthode pédagogique

- Les séquences pédagogiques sont basées sur l'alternance de théorie en salle et de mises en situations pratiques en centre de formation et sur les postes de travail concernés.
- Le formateur utilise une alternance d'apports théoriques, d'études de situation de travail réelles, d'apprentissage des techniques de port de charges, en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort.



LIEUX DE FORMATION

- Sur l'ensemble de nos sites de formation et en intra.
- En entreprise.

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Tout au long de l'année.

MODE DE VALIDATION

- Évaluation théorique sur l'analyse d'une situation de travail.
- Un Certificat d'acteur PRAP « Industrie, Bâtiment, Commerce et Activités de Bureau » sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.
- La validité de ce certificat est de 24 mois.

TARIF ET FINANCEMENT

- Sur devis.
- Tarif : Nous consulter.

ACCESSIBILITÉ

- Cette formation est accessible aux apprenants.es en situation de handicap. Tous les moyens humains et techniques seront mis en place en partenariat avec les prescripteurs et partenaires (Cap Emploi, AGEFIPH...) pour compenser le handicap.
- Contactez la référente handicap :
acseaf.handicap@acsea.asso.fr



ACTEUR PRAP « INDUSTRIE, BÂTIMENT, COMMERCE ET ACTIVITES DE BUREAU » FORMATION INITIALE

Contenu de la formation

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise :

- Comprendre l'intérêt de la prévention.
- Connaître les risques de son métier.

Observer et analyser une situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues :

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé.

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement. Appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents en fonction de la situation de travail :

- Proposer des améliorations de sa situation de travail.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Durée de la formation

- Durée au centre ou en entreprise : 14 heures.